



Compte-rendu de la première réunion de la démarche ergonomique concernant l'équipement des agents de la branche « opérations commerciales » de la DGDDI.

Pour cette première étape, l'administration a rappelé le côté positif de cette démarche autant sur la forme que sur le fond. Celle-ci fait suite à une précédente étude dont ont bénéficié les collègues de la surveillance après le conflit de 2019. Néanmoins, il ne faut pas oublier l'intervention de la CGT de juillet 2020 en CTR dans laquelle nous regrettons que les collègues de la branche OP/CO aient été encore oubliés ... Maintenant que l'administration souhaite s'engager dans la bonne voie avec cette étude, nous attendons les moyens mis à disposition pour y parvenir.

En premier lieu, l'administration nous présente les sites qui ont été choisis pour mettre en avant les spécificités du travail des OP/CO :

- le Havre-Port pour le contexte portuaire
- le bureau de Lyon St Exupéry pour le contexte aéroportuaire
- le bureau d'Orléans pour le contexte entreprise
- le bureau de St Louis autoroute pour le contexte frontière tierce

L'étude se divisera en 2 volets :

- le volet « dédouanement »
- le volet « viti-vini »

Ensuite, le pôle ergonomie est intervenu pour nous présenter le déroulé de l'étude en elle-même.

Les ergonomes ont particulièrement insisté sur un point très important de leur métier : **la différence entre le travail prescrit et le travail réel.**

Ils ont expliqué que leur rôle ne se limitait pas, ni à une réponse technique ni à l'établissement d'un cahier des charges. Le travail consiste à envisager des axes d'évolution en y associant toujours les contextes d'utilisation ; les préconisations qui en découlent seront ensuite travaillées en interne.

Pour ce faire, ils ont besoin d'un périmètre, à savoir rencontrer les agents sur le terrain.

Dans quelques jours, ils seront au Havre et viendront à votre rencontre.

La CGT vous engage vivement à vous porter volontaires, personne d'autre mieux que vous connaît son métier. Le pôle ergonomie est déjà en discussion avec un représentant au Havre, nous le remercions pour son implication et lui souhaitons de fructueux débats.

Propositions de la CGT :

A ce moment de la discussion, la CGT est intervenue pour réaffirmer certains principes :

- la nécessité de retrouver une certaine homogénéité (autant dans le matériel que dans le lavage et l'entreposage dans des vestiaires) dans l'équipement des OP/CO ; il est en effet insupportable que les conditions de travail des agents dépendent du bon vouloir d'un CHSCT, de la volonté d'un DI, de la pugnacité d'un assistant de prévention ou des représentants du personnel.

Nos missions méritent mieux en particulier l'équité due à tout représentant de l'État.

- la nécessité d'associer les collègues durant toute la démarche. En effet, nous avons souvent remarqué que le cadre pouvait être contraint lors de l'achat du matériel et conscients des contraintes budgétaires auxquelles nous devons faire face ; il nous semble plus responsable de ne pas imposer un matériel inadapté qu'il faudrait renouveler trop souvent.

Plusieurs voix se sont fait entendre sur la nécessité de mettre en place un carnet à points pour les OP/CO. Monsieur le DRH ne semble pas tout à fait prêt à répondre par l'affirmative à cette demande et insiste sur le fait de ne pas parasiter l'étude en se projetant trop loin pour l'instant.

Il semble pour le moment plus attaché à la méthodologie. Il insiste sur le fait que l'administration n'est pas focalisée sur des certitudes et que la démarche sera certainement porteuse d'évolution.

La CGT abonde elle aussi pour la création d'un carnet à points en insistant sur le fait que seule sa mise en place sera synonyme d'homogénéité des EPI pour tous les douaniers quelles que soient leurs missions ou leurs situations géographiques.

Pour sa dernière intervention, la CGT s'inquiète de la fin des CHSCT qui sont parfois le seul lieu encore disponible pour répondre aux demandes des agents. Qu'en sera-t-il lors de la création des CSA ? La CGT rappelle à l'administration qu'elle sera alors la seule garante des conditions de travail des agents.

La CGT s'inquiète également de l'absence d'une majorité des acteurs de la prévention et espère que lors du déplacement du pôle ergonomie, TOUS les acteurs seront présents en particulier les assistants de prévention.

Le représentant de l'administration abonde dans le sens de la CGT et nous assure que l'avis des assistants de prévention sera évidemment pris en compte. Nous y veillerons.

En fin, la CGT regrette les mauvaises conditions d'écoute de la visio-conférence et le refus de l'administration d'accepter la présence de 2 représentants par organisation syndicale.

L'administration était représentée moult fois et dans la même salle ...

Pour finir, le pôle ergonomie nous informe de l'importance d'aller à la rencontre des agents malgré un contexte sanitaire difficile et n'hésitera pas à nous informer d'un changement quelconque si la situation devait se dégrader.

La CGT vous remercie de votre intérêt et de votre lecture et vous rappelle l'importance de vous porter volontaires pour participer à cette étude. Les représentants locaux restent à votre disposition pour de plus amples renseignements.